

Signataires : Jean-Pierre Tombola, Sylvain Thévoz, Caroline Renold

Date de dépôt : 20 janvier 2026

Proposition de motion

pour une prévention routière efficace et systématique dans les écoles du secondaire II du canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les accidents de la route comptent parmi les causes de décès les plus fréquentes chez les adolescents et les jeunes adultes, avec entre 2020 et 2024, en moyenne par année, 926 Romands âgés de 16 à 24 ans légèrement blessés, 603 grièvement blessés et 29 tués ;
- que les jeunes de 16 à 24 ans sont fortement surreprésentés dans les accidents graves de la route à Genève, représentant proportionnellement environ 70% du total des blessés/tués par année d'âge, avec près de 300 jeunes victimes en 2024 ;
- que les principales causes d'accidents identifiées chez les 16-24 ans sont la vitesse inadaptée, l'inattention ou la distraction, et la consommation d'alcool, démontrant que ces accidents résultent de comportements inadaptés et sont donc évitables ;
- que les accidents de la route engendrent des coûts considérables, avec selon la SUVA un coût moyen de 24 000 francs pour un accident de moto avec fracture et selon le Bureau de prévention des accidents (BPA) plus de 4 milliards de francs par année en coûts directs et indirects ;
- que la convention de Vienne sur la circulation routière du 8 novembre 1968, ratifiée par la Suisse, et le plan d'études romand prévoient que l'éducation routière soit dispensée tout au long du parcours scolaire ;

- que le dispositif actuel dans le secondaire II repose depuis 2018 sur une collaboration avec le Touring Club Suisse (TCS) proposant des séquences pédagogiques intégrables dans différentes disciplines, et que cette convention arrive à échéance en 2026 ;
- que le Conseil d'Etat reconnaît dans sa réponse à la question écrite urgente QUE 2271-A du 19 novembre 2025 que « le dispositif actuel ne permet pas encore de garantir que tous les élèves bénéficient d'un enseignement systématique et complet des thèmes liés à la prévention routière », la mise en œuvre dépendant aujourd'hui en grande partie du choix des enseignantes et enseignants ;
- qu'une association genevoise née en 2023 s'est constituée avec pour mission de soutenir les victimes de la route et de renforcer la prévention routière auprès des jeunes, et qu'elle a sollicité à plusieurs reprises le département de l'instruction publique (DIP) sans obtenir de réponse officielle quant à l'intégration d'une véritable éducation à la sécurité routière ;
- que d'autres prestataires externes spécialisés, tels que la fondation RoadCross qui est soutenue par le Fonds routier suisse et organise environ 400 manifestations de prévention par année en Suisse touchant quelque 12 000 élèves et apprentis du degré secondaire II, disposent d'une expertise reconnue en matière de prévention routière auprès des jeunes ;
- que la prévention routière constitue un élément central de la promotion de la santé et de la sécurité publique, et que les écoles jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation des jeunes aux risques liés à la circulation routière,

invite le Conseil d'Etat

- à assurer que tous les élèves du secondaire II bénéficient, au moins une fois durant leur cursus, d'une intervention spécialisée en prévention routière, incluant notamment des témoignages de victimes, des mises en situation concrètes et une sensibilisation aux conséquences juridiques, financières et humaines des accidents ;
- à réaliser un état des lieux complet du dispositif actuel de prévention routière dans les écoles du secondaire II, incluant une évaluation de l'utilisation effective des séquences pédagogiques proposées depuis 2018 et de leur impact sur les comportements des élèves ;
- à consulter l'ensemble des prestataires externes spécialisés en prévention routière, notamment les associations de victimes, la fondation RoadCross,

le Bureau de prévention des accidents (BPA), et tout autre acteur pertinent, afin d'identifier les meilleures pratiques et approches pédagogiques éprouvées ;

- à élaborer, en collaboration avec ces acteurs spécialisés, un dispositif renforcé de prévention routière pour le secondaire II qui garantisse une approche systématique, professionnelle et mesurable, complémentaire aux séquences pédagogiques existantes ;
- à désigner clairement le service cantonal responsable de la coordination et de l'assurance qualité des offres de prévention routière dans les écoles du secondaire II et professionnelles ;
- à présenter au Grand Conseil, avant l'échéance de la convention actuelle avec le TCS en 2026, un rapport détaillé sur l'état des lieux réalisé et les propositions concrètes pour un dispositif renforcé, ainsi qu'un plan de mise en œuvre pour la rentrée scolaire 2026-2027.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une réalité alarmante qui appelle une action déterminée

Les statistiques sont sans appel : les jeunes de 16 à 24 ans paient un tribut disproportionné aux accidents de la route. Avec près de 300 jeunes Genevois blessés ou tués en 2024, et une surreprésentation massive de cette tranche d'âge dans les accidents graves, l'urgence d'agir n'est plus à démontrer. Les drames récents, comme celui du 3 septembre 2025 à Vernier où un jeune homme de 17 ans a perdu la vie, nous rappellent cruellement que derrière chaque statistique se cache une vie brisée, une famille détruite, un potentiel anéanti.

Des causes identifiées et donc des solutions possibles

Les rapports cantonaux identifient clairement les principales causes d'accidents chez les jeunes : vitesse inadaptée, inattention, distraction et consommation d'alcool. Ces accidents ne sont pas une fatalité, mais le résultat de comportements inadaptés qui peuvent être modifiés par une prévention efficace. Cette réalité doit nous encourager : nous avons les moyens d'agir et de sauver des vies.

Un dispositif actuel qui présente des limites reconnues

Le Conseil d'Etat lui-même admet que le système en place « ne permet pas encore de garantir que tous les élèves bénéficient d'un enseignement systématique et complet ». Les séquences pédagogiques proposées depuis 2018, bien qu'elles constituent un outil intéressant, dépendent entièrement de la volonté des enseignants de les utiliser dans leurs cours. Cette approche, par nature facultative et fragmentée, ne peut suffire pour un enjeu aussi vital que la sécurité routière.

La prévention routière ne peut être réduite à un exercice de français ou de mathématiques. Elle nécessite une approche globale, multidisciplinaire et incarnée, portée par des spécialistes et des témoins qui peuvent transmettre la réalité des conséquences d'un accident sur le plan humain, juridique et financier.

Une opportunité à saisir : l'échéance de 2026

La convention actuelle avec le TCS arrive à échéance en 2026. Cette date constitue une opportunité unique de repenser le dispositif sans remettre en

cause les acquis, mais en les complétant par une offre spécialisée et systématique. Il ne s'agit pas de tout recommencer à zéro, mais d'enrichir l'existant avec des interventions ciblées et professionnelles.

Des expertises disponibles et éprouvées

Le canton de Genève a la chance de pouvoir s'appuyer sur plusieurs acteurs spécialisés en prévention routière :

- des associations de victimes, comme celle constituée en 2023, qui apportent un témoignage authentique et percutant auprès des jeunes, leur permettant de comprendre l'impact réel d'un accident sur les familles et l'entourage ;
- la fondation RoadCross, soutenue par le Fonds routier suisse, qui organise chaque année 400 manifestations touchant 12 000 élèves en Suisse, avec un programme complet incluant témoignages, jeux interactifs, films, et sensibilisation aux conséquences juridiques et financières ;
- le Bureau de prévention des accidents (BPA) et d'autres organismes reconnus qui disposent de données, d'études et d'approches pédagogiques validées scientifiquement.

Ces acteurs ont fait leurs preuves, notamment en Suisse alémanique où les manifestations de prévention font souvent partie intégrante des programmes scolaires. Il serait regrettable de ne pas tirer parti de cette expertise pour protéger nos jeunes.

Une démarche consensuelle et pragmatique

Cette motion ne remet pas en cause le travail accompli jusqu'ici. Elle propose simplement de faire mieux, en s'appuyant sur un état des lieux objectif et une consultation large. Les invites sont volontairement non contraignantes dans leur forme, laissant au Conseil d'Etat la liberté de déterminer les modalités concrètes de mise en œuvre, tout en fixant un objectif clair : garantir que tous les élèves du secondaire II bénéficient d'une véritable formation à la sécurité routière.

Un enjeu de santé publique et une responsabilité collective

Au-delà des drames humains, les accidents de la route représentent un coût considérable pour la société : plus de 4 milliards de francs par année selon le BPA. Investir dans la prévention, c'est non seulement sauver des vies, mais aussi agir de manière responsable sur le plan économique et social.

La prévention routière est un élément central de la promotion de la santé et de la sécurité publique. Les écoles ont un rôle fondamental à jouer dans cette mission. En dotant nos jeunes des outils nécessaires pour adopter des comportements responsables sur la route, nous leur offrons une chance de construire leur avenir en toute sécurité.

Un signal fort à la société civile engagée

Des citoyennes et citoyens genevois, touchés par des drames personnels, ont décidé de transformer leur douleur en action en créant une association dédiée à la prévention routière. Leur engagement mérite d'être reconnu et soutenu. En adoptant cette motion, le Grand Conseil enverrait un signal fort : la voix de la société civile est entendue, et l'Etat est prêt à travailler avec tous les acteurs de bonne volonté pour protéger nos jeunes.

Conclusion

Cette motion propose une démarche pragmatique et consensuelle pour renforcer la prévention routière dans nos écoles. Elle ne cherche pas à imposer une solution toute faite, mais à créer les conditions d'un dialogue constructif entre l'Etat et les acteurs spécialisés, afin d'identifier ensemble la formule la plus efficace.

Face à l'urgence de la situation et aux drames qui continuent d'endeuiller des familles genevoises, nous avons le devoir d'agir. Chaque vie sauvée justifie cet effort collectif. C'est pourquoi nous demandons au Grand Conseil de soutenir cette motion et au Conseil d'Etat de s'engager résolument dans cette voie.